

Écriture / texte et mise en récits

(Décret Paysage 2013)

Cycle : **Bloc 2 Master Spécialisé** (Master 120 crédits)

Option : Bande dessinée et Illustration

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 30 h

Crédit : 2

Pondération : 1

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Michel Vandam, michel.vandam@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

- Aider l'étudiant à structurer toute la partie « création textuelle » dans le cadre exclusive de son atelier.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- Une note d'intention concernant son projet d'atelier sera demandée à l'étudiant dès la rentrée (remise de cette note le 15 octobre, au plus tard) Dans cette note d'intention, il

devra énoncer clairement ses demandes quand à ce cours selon qu'il s'agit d'un travail de création ou d'adaptation d'un texte préexistant ou d'une recherche dans le rapport texte/image.

Afin qu'il y ait concordance entre ce cours et le projet d'atelier, le professeur sera en contact régulier avec le professeur d'atelier.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- favoriser le travail d'introspection (les mots, le texte) comme outil à la création ;
- procurer un confort d'écriture à travers une série d'exercices qui formeront une sorte de patchwork de soi-même, l'air de rien ;
- rencontrer régulièrement chaque étudiant individuellement.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

- L'évaluation se fera en tenant compte exclusivement du respect de la note d'intention de départ. L'étudiant a-t-il respecté ses objectifs ?

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.